

# Forêts

## Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

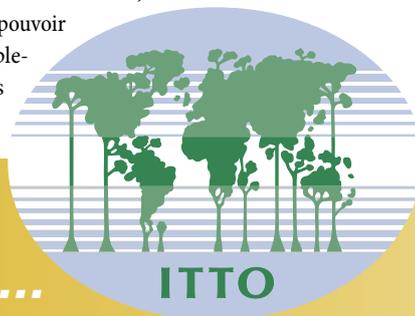


## A qui le pouvoir?

**C'**EST aux sièges des parlements, dans les palais et les quartiers des affaires du centre des grandes villes que se trouvent en général les allées du pouvoir et peu d'entre nous ont l'occasion de les parcourir. Mais les décideurs, y compris les responsables des politiques forestières, parlent de plus en plus de décentralisation, c'est-à-dire du transfert des pouvoirs centralisés aux administrations locales, aux collectivités et à d'autres parties prenantes.

En foresterie, un des objectifs de la décentralisation régulièrement cité consiste à faire en sorte que les habitants des localités exercent davantage de contrôle sur la gestion des ressources de la forêt—et tirent leur juste part des bénéfices qu'elles procurent. Les chemins forestiers sont-ils donc destinés à devenir des allées du pouvoir? D'après les constatations faites jusqu'ici, cela semble peu probable. Selon un décompte réalisé en vue d'un récent atelier sur la décentralisation dans le secteur forestier (voir *AFT* 12/2 et page 7 de la présente édition), jusqu'à 60 pays ont fait des expériences de décentralisation ces dernières années. Mais les participants à cet atelier ont conclu qu'un régime de décentralisation qui responsabiliserait véritablement les communautés locales, ou même les administrations locales, n'a pas encore été mis en place dans de nombreux pays.

La décentralisation dans le secteur forestier a surtout été tentée dans la région Asie-Pacifique. Ferguson et Chandrasekheran (page 3) ont passé en revue 21 pays de cette région et décrivent les résultats plus ou moins satisfaisants qui ont été obtenus. Ils en concluent que "la décentralisation n'est pas une panacée, et n'est pas toujours efficace ou équitable. C'est une manière possible d'améliorer la gouvernance démocratique et, ce faisant, de contribuer à l'allègement de la pauvreté et/ou à l'aménagement forestier durable, mais ce n'est pas une mesure suffisante." Ils font observer que dans certains cas où les pouvoirs ont effectivement été transférés, les abus de pouvoir sont tout simplement passés du niveau des



**A l'intérieur** ▶ **Décentralisation** ▶ **réussites du secteur privé** ▶ **analyse du cycle de vie** ▶ **et plus ...**

# Table des matières

## ... Suite de l'éditorial

Les voies et les embûches de la décentralisation ..... 3

Éléments de la décentralisation .... 7

Leçons à tirer des réussites ..... 8

Le bois et son cycle de vie ..... 12

Le Conseil élargit son programme sur les forêts tropicales ..... 15

Les nouveaux travaux de l'OIBT ... 18

Donner la priorité aux forêts secondaires ..... 20

## Rubriques

Rapport de bourse ..... 22

Conférences ..... 24

Ouvrages parus récemment ..... 26

Au tableau d'affichage ..... 28

Formation ..... 29

Réunions ..... 30

Point de vue ..... 32



**Rédacteur** Alastair Sarre  
**Traduction** Yvonne Cunnington  
**Mise en page** Justine Underwood  
**Base de données** Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 12.500 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization  
International Organizations Center – 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku  
Yokohama 220-0012 Japan  
t 81-45-223 1110  
f 81-45-223 1111  
tftu@itto.or.jp  
www.itto.or.jp

contrôles centralisés au niveau des institutions locales, et que des mesures ont même été prises pour recentraliser certaines fonctions administratives. Ferguson et Chandrasekheran suggèrent également que la décentralisation ne devrait pas se faire précipitamment: effectuée trop rapidement, elle risque de surcharger les institutions qu'elle est supposée responsabiliser. En fait, dans certains cas où la surveillance centralisée des ressources forestières a été transférée prématurément, la décentralisation a été accusée d'avoir favorisé la recrudescence de l'exploitation forestière illégale. Cette question a été débattue lors d'un atelier tenu dans le courant de la trente-sixième session du Conseil international des bois tropicaux en juillet dernier (voir page 5 le rapport sur la session). Cet atelier a rassemblé les membres des deux groupes constitués par le Conseil, le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et le Groupe consultatif de la profession (TAG), pour chercher les moyens par lesquels la société civile, les milieux professionnels du bois et autres acteurs pourraient lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente. Le rapport final de l'atelier, publié à la page 32, formule des recommandations de grande portée, parmi lesquelles la participation accrue des communautés autochtones et autres à la prise des décisions concernant les forêts, de même qu'un plus grand soutien aux entreprises de foresterie communautaire.

Nombreux sont ceux qui considèrent la décentralisation comme un prolongement de la foresterie communautaire, par laquelle les habitants et les riverains des forêts ont davantage d'accès aux forêts et au contrôle des ressources. La privatisation, c'est-à-dire le processus par lequel les fonctions précédemment exercées par le gouvernement sont déléguées au secteur privé, est un cas quelque peu différent sur lequel d'aucuns se posent la question de savoir si elle représente ou non une décentralisation. Quoi qu'il en soit, le processus de privatisation peut avoir des incidences majeures sur la façon dont les forêts sont gérées et sur la distribution des revenus qu'elles produisent.

Le secteur privé joue un rôle primordial dans la gestion des forêts en Amérique latine et aux Caraïbes. Tomaselli et Tuoto (page 8) décrivent une enquête qu'ils ont menée dans le cadre d'un projet de l'OIBT pour mettre en évidence des exemples d'entreprises privées ayant réussi la gestion durable de forêts tropicales. Ils ont constaté que les gouvernements avaient tendance à sous-estimer le coût de la gestion forestière durable, lequel doit par conséquent être pris en charge par le secteur privé. "Le secteur privé n'étant pas souvent disposé à payer intégralement la facture (ou n'en ayant pas les moyens), il en résulte non seulement

des pénuries de fonds pour mettre en oeuvre l'AFT, mais aussi la croissance du secteur non structuré (exploitation forestière illégale)." Heureusement, affirment cependant Tomaselli et Tuoto, "un nombre non négligeable d'exploitants forestiers [du secteur privé] font de leur mieux pour réaliser l'AFT."

Mais les opérateurs, qu'ils soient privés ou à base communautaire, ne seront disposés à pratiquer la bonne gestion des forêts qu'aussi longtemps qu'ils pourront vendre leurs produits à des prix rémunérateurs. Richard Murphy (page 2) se penche sur l'analyse du cycle de vie (ACV) qui cherche à déterminer les incidences qu'un produit peut avoir sur l'environnement durant toute sa durée de vie. La durée de vie du bois, c'est (du moins théoriquement) la période de germination d'une graine, puis de croissance, les prélèvements, la transformation et l'utilisation du bois, et enfin son élimination. Le bois donnant généralement d'assez bons résultats dans ce genre d'évaluation, comparé à d'éventuels produits de substitution comme l'aluminium et les plastiques, certains professionnels du secteur bois prédisent que l'ACV deviendra un argument de vente utile. Mais, pour les bois tropicaux, ces évaluations sont extrêmement rares; à moins de remédier à cette pénurie, l'ACV risque de devenir un domaine de plus dans lequel les bois tropicaux se laissent distancer par leurs cousins tempérés.

Enfin, la présente édition fait rapport sur le début des négociations formelles sur un accord qui succèdera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (page 7). Dans l'ordre des choses, les organisations internationales sont rarement sièges de pouvoir. La tâche d'organisations comme l'OIBT est plutôt de faciliter les relations internationales par le dialogue et le financement de projets pilotes. Avec le temps, ce processus peut contribuer à établir des normes internationales, à partager l'information au-delà des barrières culturelles et autres et à faire mieux prendre conscience de l'impact international des actions nationales. Il peut également aider à renforcer la capacité des institutions nationales et sous-nationales et celle des communautés de faire respecter les lois forestières et de maximiser les bénéfices qui peuvent être dégagés de la gestion des ressources. Mais il ne pourra sans doute pas contribuer énormément à déterminer jusqu'à quel point la décentralisation peut résoudre les problèmes qui se posent dans les forêts tropicales et à leurs utilisateurs: en définitive, cette tâche devra être accomplie par chaque pays, peut-être par tâtonnements et, avec un peu de chance, de manière pacifique et constructive.

**Alastair Sarre**

**Couverture** Village de Bangkok (Thaïlande). Photo: A. Compost